

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 11/09/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 52-2024****Séance du 19 septembre 2024****Membres en exercice : 9****Présents : 8 Absents : 1****Représentés : 0 Pour : 8****Contre : 0 Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Dix-neuf septembre à 18 heures  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC,  
 VEDEL P, STEHLE C, KROGSDAHL A

**Absents** : NICAISE V.

**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Lancement de la procédure d'un marché public de service – Etude Gellone 2050**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité pour la commune dans le cadre du projet Gellone 2050 de réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un centre d'interprétation patrimonial à l'Abbaye de Gellone.

M. le maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner un prestataire spécialisé (bureau d'études),

M. le Maire indique que l'estimation prévisionnelle de cette étude s'élève à 120 000 € Ht. Des financements ont été demandés à la DRAC (40 %), à la Région Occitanie (15%), au Département (15 %) et à la CCVH (10 %), avec un autofinancement de 20 %.

Le conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,**  
**SIEGEL R.**

**Le / La secrétaire de séance,**

